

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande formulée par la société PITCH PROMOTION SNC, dont le siège social est à PARIS - 75008 - 6 rue de Penthièvre, en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt logistique situé ZAC de La Méridienne à BEZIERS (34500), relevant de la rubrique n° 1510-1 (entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public, et des entrepôts frigorifiques), le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 300 000 m³) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 31 jours, du mercredi 11 octobre 2017 à 8 heures au vendredi 10 novembre 2017 à 17 heures. Monsieur Jean BERNARD-CHATELOT, Trésorier Payeur Général, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Frédéric DEFAY, Tel : 01 42 68 33 33.

Les communes comprises dans le périmètre d'affichage de 2 km autour de l'installation sont : Béziers, Cers, Villeneuve les Béziers. Le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de BEZIERS, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Le dossier sera consultable à la mairie de Béziers, Caserne Saint-Jacques, avenue de la Marne, Service Hygiène Environnement aux heures habituelles d'accueil du public : du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.

- Il sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault : www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/ICPE.

- Il sera par ailleurs accessible depuis un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public au bureau de l'environnement de la préfecture de l'Hérault, sur rendez-vous au 04 67 61 61 39, du lundi au vendredi, de 9h 30 à 12h et de 14h à 16h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Les personnes intéressées pourront consigner si elles le souhaitent leurs observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles pourront également les adresser au commissaire-enquêteur : par voie postale à la mairie de Béziers 34500, ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/entrepot-pitch-beziers>, du mercredi 11 octobre 2017, 8 heures au vendredi 10 novembre 2017, 17 heures. Les pièces jointes aux courriels ne sont pas admises.

Le Commissaire enquêteur accueillera le public et recevra les observations, propositions ou contre-propositions aux dates et lieux suivants :

BEZIERS, Caserne Saint-Jacques	- mercredi 11 octobre 2017	- de 9 h à 12 h
	- vendredi 20 octobre 2017	- de 14 h à 17 h
	- vendredi 10 novembre 2017	- de 14 h à 17 h

Le commissaire enquêteur pourra aussi recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de BEZIERS, commune d'implantation du projet, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et, sur le site internet des services de l'État www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/ICPE pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.